



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des patrimoines et de l'architecture

Service du patrimoine
Sous-direction des monuments historiques
et des sites patrimoniaux
Bureau des sites patrimoniaux et du patrimoine mondial
Affaire suivie par Elisabeth Cheuret
Référence :
2021/D/

La ministre de la culture

à

Monsieur le préfet de la région Provence-
Alpes-Côte d'Azur
Direction régionale des affaires culturelles

Paris, le 07 juin 2021

Objet : avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture du 03 juin 2021– projet de classement au titre des sites patrimoniaux remarquables de Cavaillon (Vaucluse)

P.J. : Projet de périmètre

Lors de sa séance du 03 juin 2021, la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture a donné un **avis favorable** à l'unanimité au projet de classement du site patrimonial remarquable de Cavaillon, dont le périmètre est annexé à ce courrier.

En conséquence, je vous invite à procéder à la mise à l'enquête publique de ce projet en application des articles L. 631-2 et R. 631-2 du code du patrimoine.

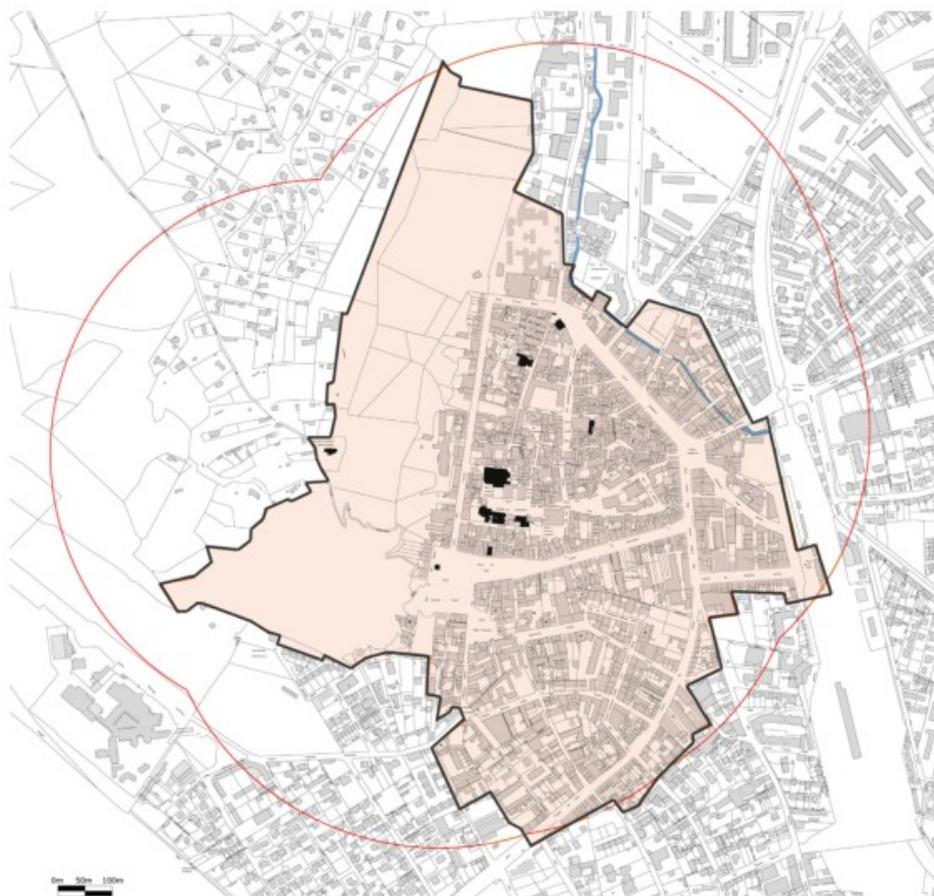
Conformément au 4° de l'article R. 123-8 du code de l'environnement, le présent avis doit être joint au dossier de l'enquête publique.

Le procès-verbal de la séance vous sera adressé dans un second temps.

Pour la ministre et par délégation
Le sous-directeur des monuments historiques
et des sites patrimoniaux


Emmanuel ÉTIENNE

Proposition de périmètre :



PERIMETRE PROPOSE

■ Périmètre du SPR : 818 460m² soit 81,8 ha.

ELEMENTS CARACTERISTIQUES

■ Monuments Historiques

○ Périmètre des 500m